



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 08 OCTOBRE 2021**

Date de la convocation : 04 octobre 2021

Étaient présents : Monsieur CROTEAU Régis Maire, M. FURON Jean-Marc, Mme MONTMORENCY Patricia et M. GUILLEMETTE Olivier Adjointes au Maire, et Mmes et Mrs BUREL Stéphanie, CHOPIN Élodie, LEGRIGEOIS Céline, MICHELLAND Pierre, MILLE Didier, VANDERMERSCH Thomas ;

Étaient absents excusés : Mme Alexandra ENAULT représentée par M. Régis CROTEAU, M. Guy ENOUF représenté par M. Pierre MICHELLAND, Mme Alexandra RAULINE représentée par M. Olivier GUILLEMETTE, Mme Sophie TIZON représentée par M. Didier MILLE et M. Guy VERNHET représenté par M. Jean-Marc FURON.

Madame CHOPIN Elodie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1°) Construction médiathèque / Choix de l'architecte

Après avoir rappelé au Conseil municipal qu'une consultation a été lancée afin de recruter un architecte pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une médiathèque, Monsieur le Maire a donné lecture du rapport d'analyse des offres effectué par la commission « Bâtiment ». Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir l'offre de l'architecte Morgane LASA ZINGWI agissant pour KITOKO STUDIO pour un montant de 38 500,00 € HT soit 46 200,00 € TTC.

2°) Modification des horaires d'ouverture de la poste et secrétariat de mairie

Suite à la démission d'un agent communal, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de réorganiser et de modifier les horaires d'ouverture de l'agence postale communale et du secrétariat de mairie.

A partir du 08 novembre prochain, les horaires de l'agence postale communale et du secrétariat de mairie seront les suivants :

Mairie et agence postale	matin	après-midi
lundi	fermé	de 15h00 à 18h00
mardi	de 9h00 à 12h00	de 15h00 à 18h00
mercredi	de 9h00 à 12h00	fermé
jeudi	de 9h00 à 12h00	de 15h00 à 18h00
vendredi	de 9h00 à 12h00	de 15h00 à 17h00
samedi	de 10h00 à 12h00	fermé

3°) Modification du tableau des emplois

Dans le cadre de la réorganisation des services administratifs, un poste d'adjoint administratif de 28/35ème a été créé à la place d'un poste de 20/35ème.

A la demande d'un agent d'entretien des voiries et espaces verts, un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 17h30 par semaine a été créé à la place d'un poste à temps complet.

4°) Construction d'un pumtrack / Validation avant-projet

Le Conseil municipal a validé le projet de construction d'un pumtrack sur le site du stade, estimé 140 000,00 € HT et a acté que ce projet sera concrétisé sous réserve de l'obtention de subventions.

6°) Déplacement de la limite d'agglomération « entrée de bourg »

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil municipal le permis d'aménager pour le lotissement du Clos Rocher à l'entrée du bourg et la création d'un « tourné à gauche » pour sécuriser l'accès.

A la demande du Conseil Départemental et du Lotisseur, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de déplacer les limites de l'agglomération sur la RD 183 permettant ainsi d'intégrer ce nouvel aménagement en agglomération et d'y limiter la vitesse à 50 km/h.

8°) Adhésion à l'association nationale des élus en charge du sport et de la vie associative (ANDES)

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'adhérer à l'ANDES dont les missions consistent à :

- accompagner les collectivités locales dans la mise en place de politiques sportives ;
- représenter leurs intérêts au sein des instances nationales.

L'adhésion s'élève à 110.00 € pour l'année 2022.

Monsieur Olivier GUILLEMETTE a été nommé pour représenter la commune auprès de l'ANDES.

9°) Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Le conseil municipal a validé à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif présenté par Monsieur le Maire.

Le rapport est consultable à l'adresse suivante : www.services.eaufrance.fr

10°) Dispositif @ctes / Demande de subvention France Relance

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter une aide financière dans le cadre de France Relance pour le dispositif @ctes permettant la transmission électronique des actes à la préfecture en vue du contrôle de légalité.

Le Maire
Régis CROTEAU

